Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023



D3180-Direction des finances-Gestion budgétaire

DECISION DU MAIRE N° d.2023.165

Budget principal de la ville de Versailles. Exercice 2023. Virements de crédits entre chapitres.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 donnant la faculté à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs de l'exécutif en matière de virements de crédits ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n° D.2022.12.107 du Conseil municipal de Versailles du 8 décembre 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2023.03.24 du Conseil municipal de Versailles du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la Ville et autorisant l'ordonnateur à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu les précédentes décisions du Maire n° d.2023.090 du 7 juin, n° d.2023.113 du 24 juillet 2023 et n° d.2023.150 du 19 octobre 2023 relatives à divers virements de crédits entre chapitres dans le cadre de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

• Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'Assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ainsi, l'article 4 de la délibération n° D.2023.03.24 du Conseil municipal de la Ville de Versailles du 30 mars 2023 a prévu cette faculté et a autorisé le Maire de Versailles à procéder à des mouvements de crédits dans les dispositions précisées ci-dessus dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement ou investissement).

• Au budget primitif 2023, les dépenses réelles inscrites au titre de la section d'investissement s'élèvent à 36 257 709 €, soit un montant maximum de virements fongibles de 2 719 328,18 € en investissement ; les dépenses réelles (hors charges de personnel) inscrites au titre de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 913 104 €, soit un montant maximum de virements fongibles de 3 743 482,80 € en fonctionnement.

Pour mémoire, les décisions précédentes susmentionnées relatives à des virements fongibles concernait différents virements à hauteur de :

- 412 455 € en investissement et 60 906 € en fonctionnement pour la décision du 7 juin 2023,
- 267 246 € en investissement pour la décision du 24 juillet 2023,
- 1 324 740,64 € en investissement pour la décision du 19 octobre 2023.

Le montant des virements fongibles proposés dans la présente décision s'élève à 214 700 € en section d'investissement et 219 110 € en section de fonctionnement.

Le cumul des quatre décisions relatives à des virements fongibles s'élève donc à 2 219 141,64 € en section d'investissement, ce qui est inférieur au seuil précité de 7,5 % (représentant 2 719 328,18 € au budget 2023) et à 280 016 € en section de fonctionnement, ce qui est inférieur au seuil précité de 7,5 % (représentant 3 743 482,80 € en fonctionnement au budget 2023).

L'application de ce dispositif permet de faire face, dans les limites indiquées ci-dessus, à des dépenses devant être engagées dans un délai rapide, sans attendre une décision modificative, en effectuant des virements de crédits d'un chapitre à un autre.

Au vu des consommations et engagements réalisés ou devant être effectués à la date de la présente

décision, il y a lieu de procéder aux virements de crédits spécifiés ci-dessous.

DECIDE

1) d'autoriser, dans le cadre de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Versailles, les virements de crédits entre chapitres figurant dans le tableau ci-après et de signer tout acte ou document s'y rapportant :

Numéro de	ligno observito	Lione dissipants	Montont	Motif du vivous est de est d'a
Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit
	Section : fonctionnement Mouvement : réel 936 - Action économique 93632 - Industrie, commerce et artisanat 63512- Taxes foncières	Section : fonctionnement Mouvement : réel 931 -Sécurité	5 000,00 €	Taxe foncière des locaux à usage commercial
		9311 - Police, sécurité, justice 6358 - Autres droits		
		Section : fonctionnement Mouvement : réel 933 -Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 000,00 €	
1		93315 - Services d'archives		
		614 - Charges locatives et de copropriété		
		Section : fonctionnement Mouvement : réel 934 - Santé et action sociale 93425 - Personnes handicapées 614 - Charges locatives et de copropriété	900,00€	
	Section : fonctionnement Mouvement : réel	Section : fonctionnement Mouvement : réel		
2	937 - Environnement	933 -Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		Natharia and dan marakéa
	937222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoiement	93323 - Piscines	30 000,00 €	Nettoyage des marchés, traitements des boues et gravats
	611 - Contrats de prestations de services	60612 - Energie - Electricité		
3	Section : fonctionnement Mouvement : réel	Section : fonctionnement Mouvement : réel		
	937 - Environnement	930 - Services généraux	8 910,00 €	
	937222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoiement	93020 - Administration générale de la collectivité	3 310,00 €	
	60631 - Fournitures d'entretien	60613 - Chauffage urbain		Achats de fournitrues d'entretien
		Section : fonctionnement Mouvement : réel		
		933 -Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93312 - Patrimoine	6 300,00 €	
		615221 - Entretien et réparation bâtiments publics		

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit
4		Section : fonctionnement Mouvement : réel 930 - Services généraux 93020 - Administration générale de la collectivité 60613 - Chauffage urbain	74 300,00 €	
	Section : fonctionnement Mouvement : réel 938 - Transport 93845 - Voirie communale 615231 - Entretien et réparation voirie	Section : fonctionnement Mouvement : réel 933 - Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93348 - Vie sociale et citoyenne - autres 60612 - Energie - Electricité	47 150,00 €	Travaux pour comptes de tiers : bateaux des riverains, réfections des trottoirs après travaux des concessionnaires
	·	Section: fonctionnement Mouvement: réel 933 - Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93323 - Piscines 60612 - Energie - Electricité	8 550,00 €	
5	Section : fonctionnement Mouvement : réel 938 - Transport 93845 - Voirie communale	Section : fonctionnement Mouvement : réel 933 - Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93323 - Piscines	32 000,00 €	Recours à l'entreprise d'insertion Chantier Yvelines pour des besoins en manutention
6	6288 - Divers Section : fonctionnement Mouvement : réel	60612 - Energie - Electricité Section : fonctionnement Mouvement : réel		
	938 - Transport 93847 - Equipements de voirie 60628 - Autres fournitures	933 - Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 93323 - Piscines 60612 - Energie - Electricité	4 000,00 €	Fournitures pour le parc auto
Total des cré	non stockées édits entre chapitres - section		219 110,00 €	

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit
7	Section : investissement Mouvement : réel	Section : investissement Mouvement : réel	10 000,00 €	Plantations d'arbres
	905 - Aménagement des territoires et habitat	902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
	90511 - Espaces verts urbains	90211 - Ecoles maternelles		
	2121 - Plantation d'arbres et d'arbustes	2128 - Autres agencements et aménagements		
8	Section : investissement Mouvement : réel 900 - Services généraux 90025 - Cimetières et pompes funèbres 21316 - Equipements du cimetière	Section : investissement Mouvement : réel 903 - Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 90323 - Piscines	12 300,00 €	Rénovation du mur du cimetière Notre-Dame
		21314 - Bâtiments culturels et sportifs		
		Section : investissement Mouvement : réel	3 000,00 €	
		906 -Action économique		
		90632 - Industrie, commerce et artisanat		
		2031 - Frais d'études		

Numéro de Virement	Ligne abondée	Ligne diminuée	Montant virement	Motif du virement de crédit
9		Section : investissement Mouvement : réel 906 - Action économique 90632 - Industrie, commerce et artisanat 21321 - Immeubles de rapport	18 800,00 €	
	Section : investissement Mouvement : réel	Section : investissement Mouvement : réel		
	900 - Services généraux 90020 - Administration générale de la collectivité	905 - Aménagement des territoires et habitat 90551 - Parc privé de la collectivité	13 100,00 €	Travaux à l'Hôtel de Ville et au 56 avenue de Saint Cloud
	21311 - Bâtiments administratifs	21328 Autres bâtiments privés		
10		Section : investissement Mouvement : réel 904 - Santé et action sociale 904221 - Crèches et garderies	19 500,00 €	
	Section: investissement Mouvement: réel 902 - Enseignement - Formation professionnelle	21318 - Autres bâtiments publics Section : investissement Mouvement : réel 903 - Cuture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 90312 - Patrimoine	42 900,00 €	
	et apprentissage 90212 - Ecoles primaires	21314 - Bâtiments culturels et sportifs		
	21312 - Bâtiments scolaires	Section : investissement Mouvement : réel 905 - Aménagement des territoires et habitat 90551 - Parc privé de la collectivité	25 900,00 €	Relampage des écoles (économies d'énergie) et travaux à l'école la Source suite aux dégradations liées aux émeutes de juin 2023
		21328 - Autres bâtiments privés Section : investissement Mouvement : réel 906 - Action économique 90632 - Industrie, commerce et artisanat 21321 - Immeubles de rapport	3 200,00 €	
11		Section : investissement Mouvement : réel 906 - Action économique 90632 - Industrie, commerce et artisanat 21321 - Immeubles de rapport	64 700,00 €	
	Section : investissement Mouvement : réel 900 - Services généraux 90020 - Administration générale de la collectivité	Section: investissement Mouvement: réel 905 - Aménagement des territoires et habitat 90511 - Espaces verts urbains	1000,00€	Rénovation de l'ascenseur du CTM
	21318 - Autres bâtiments publics	21318 - Autres bâtiments publics		
		Section : investissement Mouvement : réel 906 - Action économique 90632 - Industrie, commerce et artisanat 2031 - Frais d'études	300,00€	
Total des cre	édits entre chapitres section		214 700,00 €	

2) que M. le Directeur général des services et le Comptable assignataire de la Ville de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.